

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 12 octobre 2023

Décisions du Conseil exécutif du 12 octobre 2023

1. Participation financière de la Collectivité de Saint-Martin – Projet intitulé « Les gîtes Guavaberry de Mont Vernon labellisés - Tourisme et Handicap » porté par la société P2J et cofinancé par le FEADER.

Le projet de la société P2J consiste en la création de meublés de tourisme labellisés “Tourisme et handicap” et d’un potager écologique. L’établissement disposera d’un outil de promotion et d’attractivité au niveau national et international. Les gîtes de Mont Vernon seront les premiers hébergements touristiques à disposer de ce label à Saint-Martin. La conception architecturale repose sur l’accessibilité inclusive, en faveur de tous publics, notamment des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans un environnement concurrentiel accru, la labellisation “Tourisme et handicap” constituera un objectif-clé du projet. Ainsi, l’établissement disposera d’un outil de promotion et d’attractivité à l’échelle nationale et internationale. Les clients se verront également proposer un panel d’activités autour du jardin potager et d’aromates.

Le coût total de ce projet est de 885 064.72 €. La société P2J bénéficie d’une subvention FEADER de 144 000,00 € pour le financement de cette opération au titre du dispositif 19.2 « Aide à la mise en oeuvre d’opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux » de la mesure 19 – Soutien au développement local LEADER du Programme de Développement Rural Régional de la Guadeloupe et de Saint-Martin 2014-2020, prorogé jusque fin 2023.

Par décision du conseil exécutif, la Collectivité de Saint-Martin participe au financement du projet « Les gîtes Guavaberry de Mont Vernon labellisés - Tourisme et Handicap » à hauteur de 16 000,00 €

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

Le plan de financement de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

FEADER (UE)	144 000,00 €	16,3 %
COLLECTIVITE	16 000,00 €	1,8 %
TOTAL - AIDES PUBLIQUES	160 000,00 €	18,1 %
AUTOFINANCEMENT	725 064,72 €	81,9 %
TOTAL	885 064,72 €	100 %

2. Participation financière de la Collectivité de Saint-Martin – Projet intitulé « Construction et aménagement d'un Guest house – Chambre d'hôtes » porté par l'entreprise SUNSEEKER SXM et cofinancé par le FEADER.

Le projet consiste à aménager un Guest house dans l'objectif de développer l'offre et de conforter le classement en 4 étoiles de l'hébergement.

Ce projet est conçu dans le but de permettre le déploiement de prestations et d'activités mettant en avant l'histoire, l'art, la cuisine, et la musique locale, permettant ainsi de valoriser l'identité saint-martinoise.

Les principales dépenses concernent liées au projet sont les suivantes :

- Réalisation d'un carbet pour l'accueil des clients + bar extérieur,
- Achat de divers éléments décoratifs, linge de lit et de bain,
- Aménagement paysagé afin d'offrir aux clients un écrin tropical avec des essences locales,
- Réalisation de travaux de plomberie (nécessité de raccorder l'ensemble de la maison à la citerne pour réaliser des économies d'eau),
- Réalisation de travaux d'électricité.

Le coût total de cette opération s'élève à 98 729,43 €.

L'entreprise SUNSEEKER SXM bénéficie d'une subvention européenne du FEADER d'un montant de 68 258,88 € pour le financement de cette opération ; et ce, au titre du dispositif 19.2 « Aide à la mise en oeuvre

d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux » de la mesure 19 – Soutien au développement local LEADER du Programme de Développement Rural Régional de la Guadeloupe et de Saint-Martin 2014-2020 prorogé jusqu'en 2023.

Par décision du conseil exécutif, la participation financière de la Collectivité de Saint-Martin est approuvée au projet de « Construction et aménagement d'un Guest house – Chambre d'hôtes » à hauteur de 7 584,32 €.

Le plan de financement de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

FEADER (UE)	68 258,86 €	69,1 %
COLLECTIVITE	7 584,32 €	7,7 %
TOTAL - AIDES PUBLIQUES	75 843,20 €	76,8 %
AUTOFINANCEMENT	22 886,23 €	23,2 %
TOTAL	98 729,43 €	100 %

3. Participation financière de la Collectivité de Saint-Martin – Projet intitulé « Construction et sécurisation de la culture et du site de transformation de moringa » porté par l'entreprise Moringa Powder Farm SXM et cofinancé par le FEADER.

Moringa Powder Farm SXM est une entreprise d'exploitation agricole créée le 1er juin 2022, qui propose des produits à base de Moringa également appelé « l'arbre de la vie ».

Moringa Powder Farm SXM souhaite en effet sécuriser la culture et son site de transformation de Moringa à Concordia, sur le terrain qui lui est mis à disposition par la SEMSAMAR.

La première phase du projet consiste en la délimitation de l'espace autorisé par un géomètre expert, au nettoyage, à l'entretien et à l'installation d'une clôture, en collaboration avec les associations d'insertion ACED et Sandy Ground on the move.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Le coût total de cette opération s'élève à 24 128,72 €.

L'entreprise Moringa Powder Farm SXM bénéficie d'une subvention européenne du FEADER d'un montant de 17 250,21 € pour le financement de cette opération ; et ce, au titre du dispositif 19.2 « Aide à la mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux » de la mesure 19 – Soutien au développement local LEADER du Programme de Développement Rural Régional de la Guadeloupe et de Saint-Martin 2014-2020 prorogé jusqu'en 2023.

Au vu de la répartition des cofinancements de la convention relative à la mise en oeuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin signée le 29 novembre 2017, par décision du conseil exécutif du 12 octobre 2023, la participation financière de la Collectivité au projet « Construction et sécurisation de la culture et du site de transformation de moringa » s'élève à 1 916,69 € ; soit un peu moins de 8 % du coût total du projet.

Le plan de financement de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

FEADER (UE)	17 250,21 €	71,5 %
COLLECTIVITE	1 916,69 €	7,9 %
TOTAL - AIDES PUBLIQUES	19 166,90 €	79,4 %
AUTOFINANCEMENT	4 961,82 €	20,6 %
TOTAL	24 128,72 €	100 %

4. Participation financière de la Collectivité de Saint-Martin – Projet intitulé « Création d'un site internet pour le Guest house Le Shamrock – Réhabilitation d'un gazebo sur les espaces extérieurs » cofinancé par le FEADER.

Ce projet a été lancé dans un souci d'amélioration globale des infrastructures du Guest house le Shamrock.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Il s'agit en effet de réhabiliter un espace situé dans le jardin proche de la piscine déjà existant qui avait été abîmé par l'ouragan Irma, en Septembre 2017. Ces investissements permettront de mettre en valeur le Guest house, les environs et de manière plus globale les sites d'intérêts de l'île (le patrimoine, la gastronomie, la faune et la flore, etc.).

Le présent projet consiste également en la création d'un site internet pour le Guest house avec de nouvelles photos, une vidéo et une page de réservation directe.

Ce projet d'un coût total de 13 239,00 €, bénéficie d'une subvention européenne du FEADER d'un montant de de 9 532,08 € pour le financement de cette opération au titre du dispositif 19.2 « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux » de la mesure 19 – Soutien au développement local LEADER du Programme de Développement Rural Régional de la Guadeloupe et de Saint-Martin 2014-2020 prorogé jusqu'en 2023.

Par décision du Conseil exécutif du 12 octobre 2023, la participation financière de la Collectivité au projet « Création d'un site internet pour le Guest house Le Shamrock – Réhabilitation d'un gazebo sur les espaces extérieurs » s'élève à 1 059,12 € ; soit 8 % du coût total du projet au vu de la répartition des cofinancements de la convention relative à la mise en oeuvre du Développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin signée le 29 novembre 2017.

Le plan de financement de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

FEADER	9 532,08 €	72 %
COLLECTIVITE	1 059,12 €	8 %
TOTAL - AIDES PUBLIQUES	10 591,20 €	80 %
AUTOFINANCEMENT	2 647,80 €	20 %
TOTAL	13 239,00 €	100 %

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr

